

Document commercial

Allianz Excellence

Composé spécialement pour vous

Allianz 



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Certains termes de cette brochure ne sont pas clairs ?
Vous devriez trouver une explication dans le glossaire en fin de brochure.

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement.

L'information sur les solutions proposées ainsi que la fiche info financière se trouvent dans cette brochure, qui associée au dernier rapport mensuel des fonds, au règlement de gestion et aux conditions générales, constitue l'information précontractuelle essentielle pour faire un choix au sein d'Allianz Excellence.

Ces solutions peuvent comporter certains risques qu'il convient de cerner avant de vous engager. Votre courtier pourra vous conseiller au mieux pour déterminer la solution en adéquation avec votre situation personnelle et vos souhaits.

Avertissement

Le présent produit est soumis aux risques suivants :

- La partie branche 23, à des risques de marché liés à la souscription d'unités dans des fonds d'investissement sous-jacents
- La partie branche 21 et 23, à un risque de solvabilité d'Allianz Benelux

Atouts

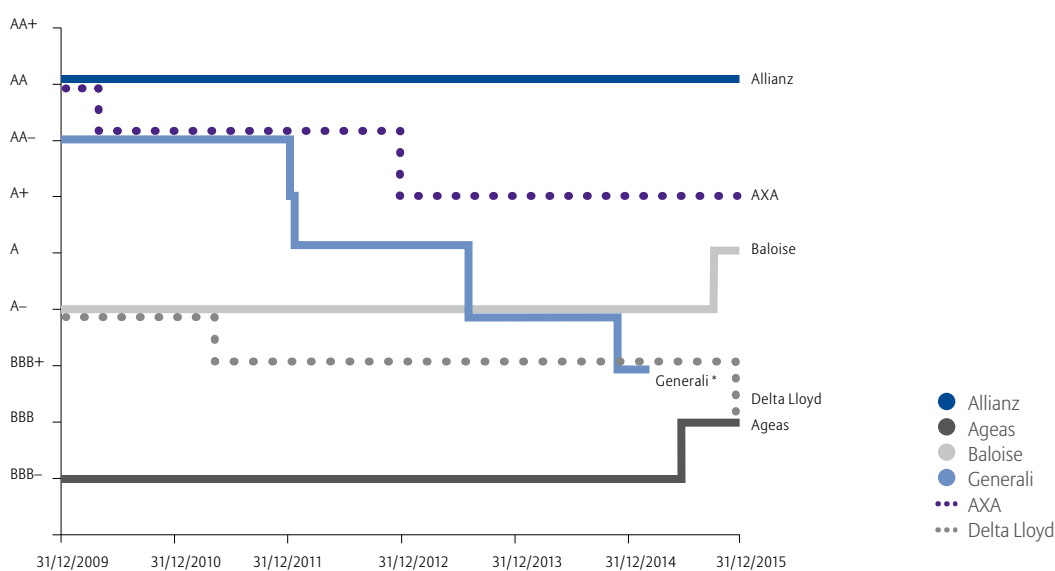
- Transparence
- Gestion dynamique
- Flexibilité
- Protection de capital (sur la partie branche 21)
- Renommée des gestionnaires de fonds
- Fiscalité avantageuse
- Solutions pour la planification successorale

Le Groupe Allianz : un partenaire solide et fiable

Allianz a une notation Standard & Poor's AA depuis 2007 et un ratio de solvabilité de 195% au 30/09/2015.

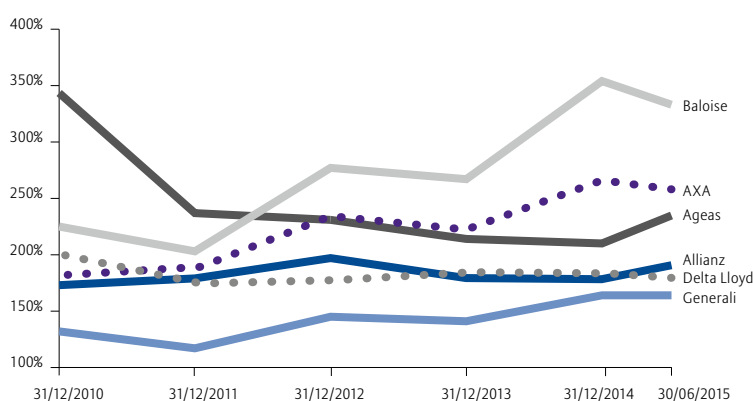
La solidité de ces indicateurs financiers est un gage de capacité à pouvoir remplir les engagements issus de nos contrats d'assurance.

Notation Standard & Poor's



* Generali ne demande plus de rating depuis février 2015.

Ratio de solvabilité



Le Groupe Allianz : un partenaire mondial

Allianz offre des solutions financières de A à Z dans le monde entier. Des marques fortes pour une gamme de services étendue : Allianz Worldwide Care, Allianz Global Assistance, Euler Hermes, Allianz Global Investors, PIMCO.

85

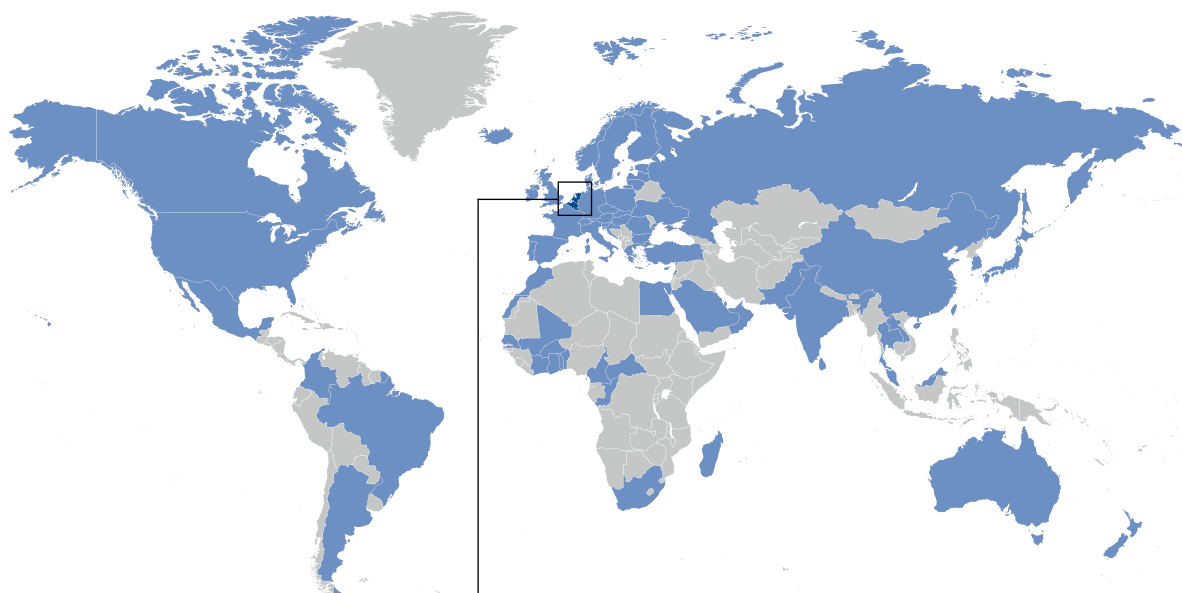
millions de clients

70

pays

250

compagnies



Allianz Benelux

En Belgique, en tant que 3^{ème} compagnie de courtage, un acteur important du marché de l'assurance Dommages et de l'assurance Vie.



Composé spécialement pour vous

La structure d'Allianz Excellence offre une combinaison souple et dynamique par excellence.

Allianz Excellence se compose d'une partie en **branche 23** qui vous permet d'avoir la perspective d'un rendement plus élevé grâce à l'expertise de 4 excellents gestionnaires de fonds : Allianz Global Investors, PIMCO Global Advisors, Carmignac et Oddo Meriten Asset Management.

Cette partie branche 23 peut bénéficier d'une protection via 3 options spécialement conçues à cet effet.

La partie **branche 21**, Allianz Safe, offre une garantie de capital et permet de générer une participation bénéficiaire éventuelle.

Branche 23

La perspective d'un rendement plus élevé

La partie branche 23 propose un large choix de fonds d'excellents gestionnaires, avec une expérience sur la durée et à travers le monde.

Allianz Global Investors



- Créée en 1998
- Fait partie intégrante d'Allianz
- 541 professionnels en investissement
- 24 localisations situées dans 18 pays
- 446 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.allianzgi.com

Fonds proposés

- AE Allianz Convertible Bond
- AE Allianz Global Equity
- AE Allianz European Equity Dividend
- AE Allianz Europe Equity Growth
- AE Allianz Europe Small Cap Equity
- AE Allianz Strategy Neutral
- AE Allianz Strategy Balanced
- AE Allianz Strategy Dynamic

Les principaux atouts



Philosophie : Comprendre. Agir.

Engagement : comprendre la situation personnelle de chacun des clients et agir dans le respect de leurs intérêts.



Une société-mère stable et solide

Les clients bénéficient de ressources mondiales et de connaissances en investissement.



Des ressources significatives et une expertise reconnue

Une expertise et des connaissances acquises grâce à une forte présence sur les marchés institutionnels et privés.



Une recherche approfondie

Le potentiel de surperformance repose sur un partage mondial des connaissances et sur l'avantage qu'il confère en matière d'informations.



Une gamme complète de stratégies actives adaptées aux besoins des clients

Mission : la protection et la valorisation des investissements des clients.



Une envergure mondiale alliée à un service client de proximité

Le partenariat et la collaboration : les piliers du service client.

Demandez les rapports mensuels à votre courtier !
 Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.
 Vous les trouverez également sur www.allianz.be > documents > rapports de gestion.

PIMCO Global Advisors

P I M C O

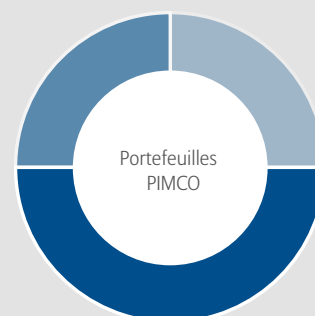
- Créée en 1971
- Rachetée en 2000 par Allianz
- 760 spécialistes en investissement
- Présent sur 13 marchés mondiaux
- 1.320 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.pimco.be

Fonds proposés

- AE PIMCO Global Bond
- AE PIMCO Total Return Bond
- AE PIMCO Diversified Income
- AE PIMCO Global High Yield Bond
- AE PIMCO Income

Le processus d'investissement

- **Forums économiques** : Quatre fois par an, les professionnels de l'investissement, venus des quatre coins du globe, se réunissent afin d'identifier les tendances qui animeront l'économie et les marchés internationaux. Ces perspectives macroéconomiques sous-tendent l'ensemble des portefeuilles PIMCO.
- Le **Comité d'investissement** se réunit deux heures chaque jour afin de déterminer la stratégie d'investissement répondant aux thèmes d'actualité et aux perspectives de marché. Il en définit aussi le niveau de risque.
- Les **gérants de portefeuilles** ont pour mission d'exécuter la stratégie au jour le jour, en s'appuyant sur le travail de nombreux spécialistes sectoriels et régionaux.



Oddo Meriten Asset Management



Oddo Meriten Asset Management fait partie d'Oddo&Cie, banque privée française créée en 1849.

- Actionnariat essentiellement concentré entre les mains de la famille Oddo (60%), des salariés (30%) et des groupes financiers Boussard & Gavaudan, Téthys et Allianz (7%)
- 1.300 employés
- Présence dans 9 pays
- 45 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.oddomeriten.eu

Fonds proposés

- AE Oddo Avenir Europe
- AE Oddo ProActif Europe
- AE Oddo Investissement
- AE Oddo Patrimoine
- AE Oddo Optimal Income
- AE Oddo Emerging Income
- AE Oddo Convertibles
- AE Oddo Convertibles Taux

Les expertises cœurs

Spécialiste des marchés européens

La compréhension profonde de la dynamique des marchés français et allemand, représentant près de 50% du Produit Intérieur Brut de la zone euro, confère un avantage pour créer de la valeur dans les portefeuilles actions et taux européens.

Expert de l'allocation d'actifs

Long track-records d'allocation performante entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques.

Recherche fondamentale et quantitative propriétaire

Compréhension approfondie des sociétés à travers la recherche fondamentale interne et des tendances de marchés grâce aux modèles quantitatifs 'facteur momentum'.

Performances avec un accent sur la gestion des risques

Le but est de surperformer systématiquement l'indice de référence et d'atteindre le premier quartile tout en mettant l'accent sur le contrôle des risques et les contraintes de gestion des portefeuilles.

Demandez les rapports mensuels à votre courtier !
 Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.
 Vous les trouverez également sur www.allianz.be > documents > rapports de gestion.

Carmignac



- Créée en 1989
- Actionnariat principalement entre les mains du management et des employés
- 248 collaborateurs
- Présent dans 13 pays
- 53 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.carmignac.be

Fonds proposés

- AE Carmignac Patrimoine
- AE Carmignac Euro-Patrimoine
- AE Carmignac Emerging Patrimoine

Les composantes de l'ADN Carmignac

Indépendance : Une structure entrepreneuriale indépendante et solide financièrement.



Courage : Une gestion de convictions souvent en décalage avec le consensus de marché.



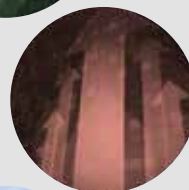
Transparence : Une totale lisibilité des stratégies et un accès complet à l'information des fonds.



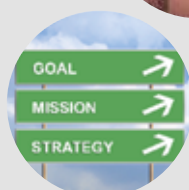
Vision 'Top-down' : Une expertise macro-économique reconnue, nourrie quotidiennement par les synergies d'une équipe de gestion internationale.



Analyse 'Bottom-up' : Analyse fondamentale 'bottom-up' et réactivité dans la génération d'idées sont les fondements du processus d'investissement.



Gestion active : Une gestion qui cherche à anticiper les marchés plutôt que de les subir.



Branche 23

Protégez votre investissement

Investir en branche 23 peut être très rentable mais implique certains risques : volatilité, risques de défaut, de taux et de devises,...

Vous souhaitez vous protéger contre ces risques, limiter la diminution de valeur de vos primes ou optimiser le rendement de votre investissement ?

Choisissez une de ces **3 options**.

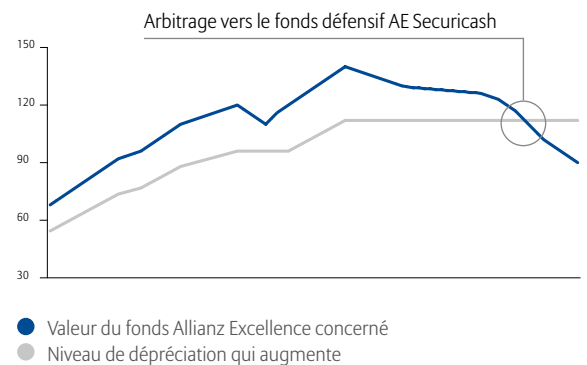
Limitation relative du risque

La limitation du risque de dépréciation par rapport au niveau le plus élevé du fonds

Vous déterminez, avec votre courtier, pour chaque fonds, un pourcentage de dépréciation avec un minimum de 10% qui s'applique à la valeur la plus élevée du fonds. De cette manière, vous profitez au maximum de chaque hausse et vous limitez votre risque en cas de dépréciations boursières importantes.

Dès qu'un fonds a atteint ce seuil, l'intégralité du capital investi dans ce fonds est, quelques jours plus tard, automatiquement et gratuitement arbitrée vers le fonds défensif AE Securicash, géré par Allianz Global Investors.

Si après avoir eu recours au mécanisme de 'Limitation relative du risque', vous souhaitez retourner dans des fonds plus dynamiques, votre courtier vous orientera vers les options possibles.

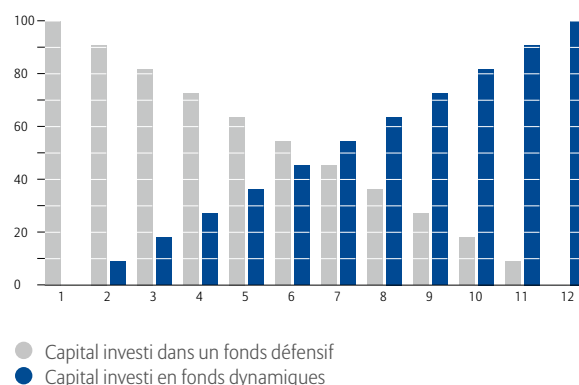


Dynamisation progressive de votre épargne

L'achat à un cours moyen

Le moment auquel vous (ré)investissez dans un fonds dynamique a une grande importance pour votre rendement. Si vous achetez juste avant une correction du cours, vous payez un prix trop élevé. Tout le monde souhaite acheter au cours le plus bas mais personne ne peut déterminer à l'avance quel est le bon moment. Grâce à cette option, vous pouvez limiter le risque d'un mauvais timing d'investissement.

A la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), en (ré)arbitrant le capital investi en AI Securicash vers des fonds plus dynamiques, vous bénéficiez d'un cours d'achat moyen. Vous choisissez vous-même le pourcentage ou un montant en euros à arbitrer.

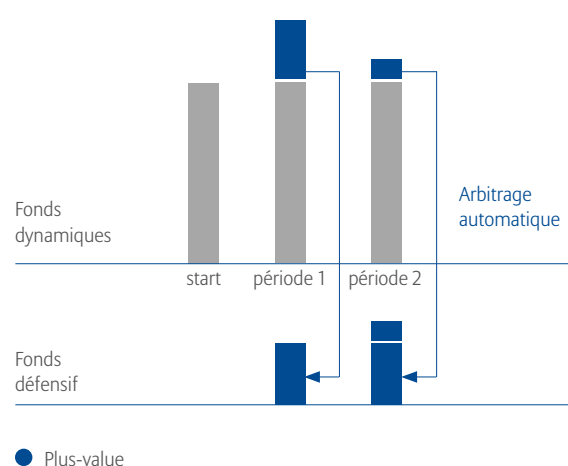


Gestion active des plus-values

La mise en sécurité de vos plus-values

Cette formule permet de mettre les plus-values en sécurité en arbitrant, à la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), une partie des plus-values des fonds dans un fonds défensif.

Si vous commencez par une stratégie plus défensive, les plus-values peuvent être arbitrées automatiquement vers un ou plusieurs fonds dynamiques.



Branche 21

Allianz Safe

Allianz Benelux s.a. garantit contractuellement l'épargne constituée. (Taux d'intérêt garanti 0%)
La force du Groupe Allianz avec son rating AA constitue une garantie supplémentaire.



Pour la gestion, **Allianz Benelux** fait appel à des spécialistes de l'investissement du Groupe Allianz. Votre épargne sera exclusivement investie en obligations et en crédits hypothécaires.

Allianz Safe vous offre une garantie de capital augmentée d'une participation bénéficiaire éventuelle. Il s'agit d'une solution pour épargnants prudents qui désirent éviter tout risque sur une partie de leurs investissements. Vu les taux extrêmement bas, un placement sans risque limite le potentiel de participation bénéficiaire.

Vous ne payez pas de précompte mobilier à condition de souscrire une couverture décès de 130% ou de ne pas toucher à votre argent pendant huit ans.

Evolution d'obligations linéaires belges sur 8 ans





Convaincu par Allianz Excellence ?

Votre courtier va faire l'analyse des points suivants avec vous pour évaluer :

- votre connaissance et expérience des produits financiers
- votre situation financière
- vos objectifs d'épargne et d'investissement
- votre appétit pour le risque.

Sur base de cette analyse, votre courtier pourra vous proposer un investissement en adéquation avec votre situation personnelle.

La Fiche Info Financière, ci-après, fait partie intégrante de cette brochure. Le règlement de gestion et les conditions générales sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances ou sur www.allianz.be > documents. Lisez-les attentivement !

Type d'assurance-vie

Allianz Excellence¹ est une assurance-vie combinant :

Branche 21

Un rendement garanti de 0% par la compagnie d'assurances et une participation bénéficiaire liée aux bénéfices potentiels de la compagnie.

Branche 23

Un rendement lié à des fonds d'investissement internes.

Garanties

Le capital en cas de vie ou de décès est égal à :

Branche 21

L'épargne constituée par la totalité des montants nets investis et désinvestis, augmentés de la participation bénéficiaire.

Branche 23

L'épargne constituée par la valeur totale des unités des fonds d'investissement affectées au contrat.

Fonds

Branche 23

Allianz Excellence propose 28 fonds d'investissement internes. La dénomination, les objectifs de placement, la composition, les clés de répartition et les classes de risque sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

Public cible

Allianz Excellence s'adresse aux personnes qui recherchent un placement combinant à la fois :

- un accès aisé aux excellents fonds gérés par différents Asset Managers
- une large diversification et une gestion dynamique des investissements
- une formule d'investissement adaptée à chaque situation et à chaque profil d'investisseur.

Rendement

Branche 21

Taux d'intérêt garanti

Le taux d'intérêt annuel appliqué au versement est garanti pour une durée de 8 ans. Ce taux est fixé à 0%.

Aucune garantie de taux n'est acquise avant l'investissement.

Participation bénéficiaire

Une participation bénéficiaire peut être attribuée annuellement sur la partie branche 21 du contrat, conformément au plan annuel déposé auprès de la BNB, sauf s'il en est exclu dans les conditions particulières. Elle est déterminée en fonction des résultats réalisés par la compagnie.

Branche 23

Le rendement des fonds d'investissement internes est lié à l'évolution de la valeur de l'unité des fonds. La valeur de l'unité dépend de la valeur des actifs sous-jacents.

Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

Rendement du passé

Branche 21

Pas d'application².

Branche 23

Voir le tableau à la fin de ce document. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Frais

Frais d'entrée

Branche 21 et Branche 23

Les droits d'entrée s'élèvent à maximum 3,50% de la prime.

Frais de sortie

Branche 21

1. Pas de frais de sortie s'il n'y a qu'un retrait annuel limité à maximum 10% des versements nets et pour autant que le premier retrait intervienne au plus tôt un an après le 1^{er} investissement en branche 21.
2. Dans les autres cas : 0,05% du montant retiré par mois restant à courir jusqu'à la fin de la période des 5 premières années qui suivent l'investissement.
3. Si le niveau du Spot Rate 8 ans à la date de la demande du retrait est supérieur à 120% du niveau du Spot Rate 8 ans en vigueur au moment du (des) investissement(s) ou au terme de chaque période de 8 ans qui suit le(s) investissement(s), la compagnie est autorisée à prélever une indemnité, dans l'intérêt de l'ensemble des preneurs d'assurances, conformément à l'article 30 § 2 de l'A.R. du 14 novembre 2003. Dans cette hypothèse, l'indemnité prévue au point 2 n'est pas d'application.

¹ Cette "fiche info financière assurance-vie" décrit les modalités du produit qui s'appliquent à partir du 1^{er} février 2016.

² Allianz Safe a été lancé au 1^{er} février 2016.

Branche 23

Les modalités sont définies pour l'ensemble des fonds.

1. Pas de frais de sortie s'il n'y a qu'un retrait annuel limité à maximum 10% des versements nets et pour autant que le premier retrait intervienne au plus tôt un an après le 1^{er} investissement en branche 23.
2. Dans les autres cas, 1,50% du retrait au cours des 5 années suivant le 1^{er} investissement en branche 23.

Frais de gestion directement imputés au contrat

Branche 21

Aucun.

Branche 23

Les frais de gestion sont inclus dans la valeur de l'unité, et sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

Indemnité de rachat/reprise

Voir frais de sortie ci-dessus.

Frais en cas de transfert des fonds

Branche 21

Voir frais de sortie ci-dessus.

Branche 23

0,50% du montant à arbitrer avec un maximum de 100 euros.

Adhésion/inscription

Branche 21 et Branche 23

- Après acceptation par Allianz du dossier complet lui permettant d'émettre le contrat, et après réception par Allianz du 1^{er} versement, le contrat prend effet à la date indiquée de commun accord dans les conditions particulières.
- Les versements investis en branche 23 sont convertis en unités des fonds d'investissement indiqués aux conditions particulières et sont affectées au contrat. Le nombre d'unités affectées dépend de la valeur des unités. La valeur des unités est celle calculée à la date d'évaluation du 4^{ème} jour ouvrable suivant le jour de la réception par Allianz de l'extrait de compte mentionnant le versement, et au plus tôt à la date d'évaluation du 4^{ème} jour ouvrable suivant le jour de l'acceptation par Allianz du dossier complet.
- La capitalisation des versements investis en branche 21 commence le jour ouvrable suivant le jour de la réception par Allianz de l'extrait de compte mentionnant le versement, et au plus tôt le jour ouvrable suivant le jour de l'acceptation par Allianz du dossier complet.

Durée

Branche 21 et Branche 23

La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme. Avec une partie en branche 21, une durée de plus de 8 ans est conseillée. L'assurance se termine en cas de rachat total, au terme du contrat ou au décès de l'assuré.

Valeur d'inventaire

Branche 23

La valeur de l'unité est le prix auquel une unité d'un fonds d'investissement interne est attribuée à un contrat. La valeur de l'unité d'un fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs nets de ce fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent ce fonds. En l'absence de circonstances exceptionnelles, les fonds d'investissement internes sont évalués quotidiennement, et la valeur de l'unité est calculée chaque jour ouvrable (Belgique et international). La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be/Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement \(Branche 23\)](http://www.allianz.be/Valeurs_d'inventaire_et_calcul_du_rendement/Fonds_d'investissement_(Branche_23)).

Prime

Les montants ci-dessous incluent les frais et les taxes.

Le versement initial sur le contrat doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros.

Branche 21

Si vous choisissez d'investir une partie en branche 21, ce versement initial doit être au moins égal à 5.000 euros. Des versements complémentaires sont possibles à partir de 300 euros.

Branche 23

Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds.

Fiscalité

La taxe sur les primes de 2,00% (pour les particuliers) ou de 4,40% (pour les personnes morales) sur les primes investies est d'application.

Branche 21

Précompte mobilier uniquement sur les retraits et les arbitrages effectués au cours des 8 premières années qui suivent le 1^{er} investissement en branche 21 sauf :

- si vous optez, dès la souscription du contrat, pour une couverture décès de 130% des versements,
- que vous la maintenez durant toute la durée du contrat,
- et que vous êtes à la fois le preneur d'assurance, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie.

Le précompte mobilier se calcule sur base du taux d'intérêt technique avec comme taux minimum le taux d'intérêt légal de 4,75%.

Branche 23

Pas de précompte mobilier, ni d'impôt sur les plus-values.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Rachat/reprise

Les montants ci-dessous incluent les frais et les taxes.

Rachat/reprise partiel(le)

Vous pouvez à tout moment effectuer des retraits partiels de 1.000 euros minimum chacun à condition que le solde de l'épargne constituée sur le contrat ne soit pas, après retrait, inférieur à 5.000 euros.

Branche 21

Retrait partiel de minimum 500 euros, pour autant que le solde de l'épargne reste toujours supérieur ou égal à 1.250 euros.

Branche 23

Retrait partiel de minimum 1.000 euros sur l'ensemble des fonds à condition que le solde de l'épargne constituée sur l'ensemble des fonds ne soit pas, après retrait, inférieur à 5.000 euros.

Rachat/reprise totale

Vous pouvez en tout temps racheter votre contrat.

Branche 21

La valeur de rachat est égale à l'épargne capitalisée à la date de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels.

Branche 23

La valeur de rachat est égale à l'épargne constituée au sein de chaque fonds établie sur base de la valeur des unités calculée au maximum à la date d'évaluation du 4^{ème} jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels.

Transfert de fonds

Vous avez le droit d'effectuer des arbitrages entre la partie branche 21 et la partie branche 23 et entre les fonds au sein de la partie branche 23.

Branche 21

A partir du treizième mois qui suit le premier investissement dans le fonds, vous pouvez, sans indemnité, arbitrer jusqu'à 10% des investissements nets au sein du fonds, avec un minimum de 500 euros et à condition que le solde de l'épargne capitalisée au sein du fonds ne soit pas, après arbitrage, inférieur à 1.250 euros.

Si au cours d'une même année d'assurance d'autres arbitrages sont réalisés, les frais de sortie repris ci-dessus sont d'application.

Branche 23

Les modalités d'arbitrage sont définies sur l'ensemble des fonds.

A partir du treizième mois qui suit le premier investissement, vous avez la possibilité d'effectuer cet arbitrage gratuitement une fois par année d'assurance. Si, au cours d'une même année d'assurance, d'autres arbitrages sont réalisés, les frais de transfert repris ci-dessus sont d'application.

Information

Lors de chaque opération, l'épargne constituée est calculée et communiquée par la compagnie au moyen d'un document de "confirmation du versement".

La compagnie vous communique, une fois par an, le nombre d'unités et la valeur de l'unité des fonds de la partie branche 23 ainsi que l'épargne capitalisée dans la partie branche 21.

Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat ³	Classe de risque ⁴	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2015 ⁵			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds mixtes							
AE Allianz Strategy Neutral	0,75%	3	Neutre	-0,22%	6,18%	5,39%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 15 ⁶ composé comme suit : - jusqu'à 35% des actifs dans des actions, valeurs mobilières similaires et certificats de participation - le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire. L'exposition du fonds peut s'élever à maximum 125% des actifs.	Politique d'investissement : Obtenir sur le long terme, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euros, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 15% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euros. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,30%.						
AE Oddo Optimal Income	0,75%	3	Equilibré	-3,88%	2,53%	3,88%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Optimal Income ⁸ composé comme suit : - entre 70% et 80% en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions, émis par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social en Europe - entre 20% et 30% en actions émises par des entreprises de moyennes et grandes capitalisation ayant leur siège social en Europe.	Politique d'investissement : Surperformer sur un horizon de placement supérieur à 5 ans l'indicateur de référence, composé de 75% BOFA ML Euro Corporate index, coupons réinvestis (ER00) + 25% MSCI Europe (Net Return), tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8%. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,56% Rémunération de performance : 10% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, si la performance du fonds est positive.						
AE Allianz Strategy Balanced	0,75%	4	Equilibré	2,10%	10,49%	8,00%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 50 ⁶ composé comme suit : - jusqu'à 100% des actifs dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation - le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire - dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation et dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire. L'exposition du fonds peut s'élever à maximum 125% des actifs.	Politique d'investissement : Obtenir sur le long terme, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euros, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euros. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,40%.						
AE Carmignac Emerging Patrimoine	0,80%	4	Dynamique	-1,51%	4,19%	N/A	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine ⁷ composé comme suit : - principalement en actions et obligations internationales des pays émergents - maximum 50% exposé en actions - de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins 'Investment Grade' selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.	Politique d'investissement : Surperformer l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice mondial actions MSCI Emerging Market NR USD contre-valorisé en EUR calculé dividendes nets réinvestis et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,80%. Rémunération de performance : 15% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, si la performance du fonds est positive.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat ³	Classe de risque ⁴	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2015 ⁵			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
AE Allianz Europe Small Cap Equity	1,65%	6	Dynamique	14,64%	20,50%	12,84%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Europe Small Cap Equity ⁶ composé comme suit : • minimum 2/3 en actions de sociétés de petite capitalisation dont le siège social est établi dans un pays européen développé ou dans un pays où une société de l'indice MSCI Europe Small Cap a établi son siège social • minimum 75 % dans des actions et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union Européenne, la Norvège ou l'Islande.				Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant sur les marchés d'actions européens, tout en ciblant les petites entreprises («petites capitalisations»).			
				Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 0,74%.			
AE Oddo Actions Japon	0,75%	6	Dynamique	8,70%	21,67%	12,24%	-0,18%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Actions Japon ⁸ composé comme suit : • minimum 90% d'exposition à l'indice Nikkei 225 par l'achat de futures.				Composition du fonds sous-jacent : Suivre l'évolution de l'indice Nikkei 225, libellé en Yen, dividendes inclus, dans une optique de valorisation du capital à long terme.			
				Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,08%.			
AE Oddo Actions USA	0,75%	6	Dynamique	-1,03%	13,34%	10,49%	4,17%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Actions USA ⁸ composé comme suit : • minimum 90% d'exposition à l'indice S&P 500 par l'achat de futures.				Politique d'investissement : Suivre l'évolution de l'indice S&P 500, libellé en US dollars, dividendes inclus, dans une optique de valorisation du capital à long terme.			
				Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,20%.			
AE Oddo Avenir Europe	0,75%	6	Dynamique	24,30%	15,95%	9,30%	9,20%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Avenir Europe ⁸ composé comme suit : • entre 75% et 100% en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen et/ou en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'OCDE non EEE. Les actions sont des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros.				Politique d'investissement : Croissance du capital à long terme en surperformant sur cinq ans glissant l'indice de référence MSCI Europe Smid Cap Net Return EUR. Cet indice est représentatif des marchés d'actions de moyennes et de petites capitalisations de quinze pays appartenant à des marchés développés en Europe.			
				Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 2,30%. Rémunération de performance : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, si la performance du fonds est positive.			
AE Oddo Valeurs Rendement	0,75%	6	Dynamique	6,60%	9,21%	6,29%	3,19%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Valeurs Rendement ⁸ composé comme suit : • minimum 75% en actions cotées, majoritairement de grande capitalisation, émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays membre de l'UE, en Islande ou en Norvège • maximum 20% en actions de sociétés dont le siège social est situé sur le continent européen mais en dehors de l'UE • jusqu'à maximum 25% en obligations et en titres de créances négociables, d'émissions publiques ou privées, dont la notation est supérieure ou égale à A • maximum 10% en obligations convertibles.				Politique d'investissement : Valoriser le portefeuille tout en maîtrisant sa volatilité en investissant dans des actions caractérisées par un versement de dividendes importants sur une durée de placement de 5 ans minimum.			
				Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 2,47%. Rémunération de performance : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence Stoxx 50 (Net Return), si la performance du fonds est positive.			

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat ³	Classe de risque ⁴	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2015 ⁵			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
AE Oddo Convertibles	0,75%	4	Equilibré	3,11%	3,72%	2,94%	2,55%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Convertible Europe ⁸ composé comme suit : - entre 50% et 100% en obligations convertibles de toute nature - jusqu'à 50% en autres titres de créances Les titres dont la notation est inférieure à BBB- sont limités à 50% de l'actif du fonds.	Politique d'investissement : Obtenir une performance supérieure à l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, sur un horizon de placement de minimum 3 ans. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,64%.						
AE Oddo Convertibles Taux	0,75%	4	Equilibré	4,14%	4,95%	4,80%	3,20%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Convertible Euro Moderate ⁸ composé comme suit : - entre 70% et 100% dans des obligations d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen ou dans un pays Européen membre de l'OCDE - jusqu'à 30% dans des obligations d'émetteurs dont le siège social est situé en dehors de l'EEE ou d'un pays Européen membre de l'OCDE - jusqu'à 10% dans des obligations d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays émergent (hors OCDE). Les titres spéculatifs à Haut Rendement (High Yield) de notation inférieure à BBB- seront limités à 35% de l'actif net du fonds.	Politique d'investissement : Surperformer l'indice de référence Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, sur un horizon de placement minimum de 2 ans. Le fonds met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 1,14%						
AE PIMCO Global High Yield Bond	1,35%	4	Equilibré	-2,60%	0,97%	3,71%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Global High Yield Bond Fund ¹¹ composé comme suit : - principalement dans des obligations 'Haut Rendement' à taux fixe ou variable émises par des sociétés du monde entier dont la notation est inférieure à Baa (Moody's) ou BBB (S&P) - maximum 20% dans des obligations dont la notation est inférieure à Caa (Moody's) ou CCC (S&P).	Politique d'investissement - Maximiser le rendement total et limiter les risques en mettant l'accent sur les obligations à haut rendement les mieux notées. - Offrir un important bénéfice en termes de diversification et l'opportunité d'une exposition à différents secteurs de l'économie. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 0,55%.						
AE PIMCO Total Return Bond	1,35%	5	Equilibré	12,88%	7,19%	6,66%	4,93%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Total Return Bond Fund ¹¹ composé comme suit : des obligations à revenu fixe à taux fixe ou variable émises par des sociétés ou des gouvernements du monde entier. Les titres sont pour la plupart 'Investment Grade', tel que déterminé par les agences de notation internationales.	Politique d'investissement : Maximiser le rendement total tout en minimisant le risque par rapport à l'indice de référence Barclays U.S. Aggregate Index en gérant activement un portefeuille diversifié de titres "Investment Grade" de maturité intermédiaire. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 0,50%.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat ³	Classe de risque ⁴	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2015 ⁵			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds monétaires							
AE Securicash	0,75%	1	Défensif	-0,62%	-0,57%	-0,31%	0,75%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Securicash SRI ⁶ composé comme suit : jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et "Socialement Responsable".		Politique d'investissement : Offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle. Derniers frais de gestion en date, chargés pour le fonds sous-jacent : 0,12%.					

³ La somme de ces frais de gestion et des frais de gestion chargés pour le fonds sous-jacent, augmentée avec la rémunération de performance éventuelle, est incluse dans le valeur de l'unité. Allianz Benelux s.a. verse une partie de ces frais au courtier à titre de rémunération de gestion sur portefeuille.

⁴ Classes de risque sur une échelle croissante de 1 à 7, 7 étant le niveau le plus risqué.

⁵ Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par les fonds sous-jacents, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Les rendements sont exprimés sur base annuelle. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte de commissions, redevances ou autres charges. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

⁶ Géré par Allianz Global Investors - www.allianzgi.com

⁷ Géré par Carmignac Gestion - www.carmignac.be

⁸ Géré par Oddo Meriten Asset Management - www.oddomeriten.eu

⁹ Le 31/08/2009, le fonds GAP Réactif Multi-Stratégies est devenu le fonds Oddo Patrimoine avec politique d'investissement et un indice de référence modifié.

¹⁰ Le fonds a été repositionné en fonds diversifié émergents actions et dettes en date du 13/09/2010. Auparavant le fonds était exclusivement investi en actions.

¹¹ Géré par PIMCO Global Advisors - www.pimco.be

Glossaire

Allocation d'actifs : Diversification sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligations,...).

Branche 21 : Un produit d'épargne via une assurance-vie par laquelle en plus d'une garantie de capital, un rendement garanti peut être octroyé. (Appelé aussi assurance-épargne)

Branche 23 : Une assurance-vie liée à des fonds d'investissement. Le rendement dépend des prestations des fonds sous-jacents. (Appelée aussi assurance-investissement)

Dérivés : Technique financière ayant pour objectif de couvrir ou de réduire le risque d'un actif financier (actions, obligations, ...), ou d'atteindre un objectif spécifique de volatilité.

Duration : La moyenne pondérée des échéances des flux (coupons + remboursement) d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations.

EONIA : Euro OverNight Index Average : Taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro avec une échéance de 1 jour.

Exchange Traded Funds : 'Panier d'actions' traité en bourse et qui doit suivre un indice de marché spécifique.

FCP : Fonds Commun de Placement

Futures : Un engagement ferme, traité en bourse, d'acheter ou de vendre un indice spécifique à une date future au prix convenu.

Gestion discrétionnaire : Gestion d'un investissement qui est confiée à un gestionnaire de patrimoine qui dans un cadre d'investissement défini (prospectus avec actifs d'investissement et stratégie) va définir indépendamment sa stratégie sans permission a priori de l'investisseur.

High Yield : Obligations qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

Horizon de placement : Terme prévu pour votre investissement.

Indice de référence : L'indice auquel est comparé le rendement d'un fonds.

Inflation : Une large augmentation des prix des biens et services.

Investment Grade : Obligations qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

Modèles quantitatifs : Méthodes de calcul permettant d'identifier des tendances du marché sur base des données de marchés disponibles.

Moody's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

Obligation convertible : une obligation qui peut être convertie en actions sous certaines conditions.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OPCVM : Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières

Performance : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée. (y compris les dividendes/intérêts distribués)

Produit intérieur brut : Valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays.

Quartile : Une des 4 parties égales d'une série, à laquelle on rattache une caractéristique particulière.

Ratio de solvabilité : Rapport entre les différentes composantes du bilan de l'entreprise. Le but est d'avoir une vue sur la capacité de la société à respecter ses obligations financières.

Return : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée. (y compris les dividendes/intérêts distribués)

Risque de défaut : Le risque qu'une entreprise ou un Etat ne parvienne plus à rembourser ses dettes y compris les intérêts.

Surperformance : La différence positive entre le rendement obtenu et le rendement de l'indice de référence.

Standard & Poor's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

Volatilité : Le degré de fluctuation du cours d'un produit financier.

Warrant : Un instrument financier qui donne le droit d'acheter ou de vendre généralement une action à un prix prédéterminé durant une certaine période ou à une certaine date.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 147.000 collaborateurs au service de plus de 85 millions de clients. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers en assurances, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est au service de plus de 900.000 clients, occupe plus de 1.000 employés et ses primes brutes s'élèvent à 2,7 milliards d'euros.

Allianz Excellence est un contrat d'assurance des branches 21 et 23 commercialisé par Allianz. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Pour plus d'information, contactez votre courtier en assurances :



Cette brochure a été rédigée le 1^{er} février 2016.

Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :

- l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
- Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be, par téléphone au 02/214.77.36 ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

Allianz Benelux s.a. – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214.61.11 – www.allianz.be – TVA : BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles
Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) sous le n°0097 pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie"
BNB Siège central : Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be